

Besançon, le - 2 JUIN 2026

Direction du développement et de l'équilibre des territoires

Service Accompagnement et animation territoriale

Affaire suivie par : Claire PERRODEAU

Ligne directe : 03.81.25.81.78

Monsieur Claude DEVILLERS
Maire de Lomont-sur-Crête
Mairie
1 place de la Mairie
25110 LOMONT-SUR-CRÊTE

Monsieur le Maire,

Le Département a bien été notifié de votre projet de carte communale, qui a été transmis pour avis.

Toutefois, l'article L. 132-7 du Code de l'urbanisme prévoit l'association des personnes publiques à l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et des Plans Locaux d'Urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU et PLUi).

Si, jusqu'en 2017, le Département du Doubs, au titre des personnes publiques associées, suivait systématiquement l'ensemble des démarches de planification urbaine, y compris les cartes communales, il s'est depuis recentré sur son champ d'action réglementaire.

Le Service Territorial d'Aménagement (STA) de Montbéliard a toutefois été consulté et n'a pas de remarque particulière sur votre projet.

Une fois votre carte communale approuvée, je vous remercie de bien vouloir m'en transmettre un exemplaire, dans la mesure du possible au format numérique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

*Pour la Présidente du Département,
Le Directeur général des services,*



Emmanuel FAIVRE